

Recherche

CONNEXION

S'ABONNER POUR 1€ LE PREMIER MOIS

Cotations

Actualités

Traders

Voter aux AG

Investir Responsable

Placements

Portefeuilles

<b>CAC 40</b> <b>+0,48%</b> <b>7 075,87</b>	CAC 40	+0,48%	DOW JONES	-0,03%	+ Fortes hausses	+ Fortes baisses	<b>Chiffres clés</b> <b>Espace Abonnés</b> PÉTROLE BRENT <b>82,280\$</b> ONCE <b>1 788,500\$</b> EUR/USD <b>1,1208\$</b> OAT 10 ANS <b>0,12%</b> TAUX 10 ANS US <b>1,64%</b>		
	PEA-PME 150	+1,11%	NASDAQ	+0,44%	SRD + CAC	SRD + CAC			
	EURO STOXX 50	+0,40%	DAX	+0,25%	REMY COINTR...	+13,43%		SCHLUMBERG...	-2,65%
	INVESTIR PEA ...	-0,93%	FTSE 100	+0,33%	BURELLE	+3,71%		TECHNIPFMC	-1,79%
	INVESTIR 10 GV	+0,47%	NIKKEI 225	+0,67%	BIOMERIEUX	+3,45%		FAURECIA	-1,60%
				UNIBAIL-RODA...	+3,01%	VALEO	-1,55%		
				KLEPIERRE	+2,93%	SES	-1,44%		

# PER : défiscaliser et diversifier son épargne retraite

PAR RÉMY DEMICHELIS | [INVESTIR.FR](https://investir.fr) | LE 26/02/21 À 09:05 | MIS À JOUR LE 29/07/21 À 18:15

@RemyDemichelis

## Sommaire

### PER : défiscaliser et diversifier son épargne retraite

L'avis de Bertrand Tourmente, fondateur d'Althos Patrimoine : « Avoir accès à une large palette de supports »

Perp et Madelin : passer sur un PER

Les 10 contrats les plus intéressants du moment

## Le nouveau plan d'épargne retraite a été lancé il y a un an. Comment fonctionne-t-il ? Quels sont ses atouts et ses inconvénients ?



PER : défiscaliser et diversifier son épargne retraite | Crédits photo : Shutterstock

Il y a un peu plus d'un an, le nouveau plan d'épargne retraite (PER) arrivait sur le marché. Voulu par la loi Pacte (2019), il vise à remplacer les anciens - contrats de placement retraite, de type Perp ou Madelin (qui ne sont plus commercialisés depuis le 1<sup>er</sup> octobre de cette année), mais aussi les produits d'entreprise comme l'article 83 ou le Perco.

## TROIS EN UN

Ce nouveau plan recèle trois compartiments distincts. Le premier,

dit « PER individuel », peut être souscrit par des particuliers, tandis que le deuxième et le troisième compartiment s'adressent aux entreprises. Nous nous concentrons ici uniquement sur le premier du genre, que l'on surnomme dans le milieu également « PERi » ou « PERin ». Bien sûr, il n'est pas nécessaire d'ouvrir son PERin chez l'assureur choisi par son entreprise pour les autres compartiments. Il est d'ailleurs possible de souscrire autant de PERin que l'on veut, même si l'opération a peu d'intérêt (sauf éventuellement se prémunir en cas de faillite d'un assureur, scénario extrême : 70.000 € garantis par compagnie française). La Fédération française de l'assurance compte près de 260.000 ouvertures depuis la création. « *Le PER[in], cela marche très bien*, confirme Gilles Belloir, directeur général de Placement-direct.fr. *L'année dernière, il y avait un engouement avec la réforme des retraites. On aurait pu croire que la chose allait passer, mais cela s'est renforcé cette année.* » Outre l'attrait de la nouveauté, le

## SORTIE EN CAPITAL : LA GRANDE NOUVEAUTE

[Espace Abonnés](#)

Comme les anciens produits, le PERin est un outil de défiscalisation : les versements peuvent, mais ce n'est pas obligatoire, être déduits du revenu imposable. Cela dans la limite de 10 % des revenus avec un plafond de 32.419 € pour un salarié en 2020 (76.101 € pour les indépendants). L'argent est bloqué jusqu'à la retraite, et les sorties seront alors soumises à la tranche marginale d'imposition (TMI). Ce produit s'adresse donc en priorité aux contribuables dont la TMI diminuera après la vie active. Ils seront de cette manière moins taxés sur leurs économies. « *L'intérêt du PER[in] par rapport aux cadres fiscaux antérieurs, c'est la possibilité de sortir en capital à 100 % à la retraite, et de manière anticipée pour l'achat de la résidence principale* », explique Gilles Belloir. Auparavant, il fallait en effet sortir majoritairement en rente viagère, celle-ci étant une somme que l'épargnant touche à la retraite chaque mois ou année. Il doit en contrepartie « aliéner » (abandonner) le capital qu'il a constitué au fil des ans. Avec le PERin, le titulaire peut toujours choisir ce mode de sortie ou bien retirer en une ou en plusieurs fois l'argent accumulé. Il lui est même permis de marier une part de sortie en rente et une autre de sortie en capital.

## BIEN CHOISIR SON PROFIL

Toute la subtilité pour savoir quel PERin choisir et quels supports sélectionner est de pouvoir jauger ce que l'on est prêt à risquer par rapport au gain espéré. Le gouvernement a donc pensé à prévoir des profils types pour rassurer les épargnants : « prudent », « équilibré » et « dynamique ». Le titulaire peut aussi choisir la gestion libre, mais la gestion équilibrée sera proposée par défaut. Le gérant pourra ainsi allouer jusqu'à 100 % à des supports dynamiques avec un risque de perte en capital (mais avec de meilleures perspectives de rendement). Elle devra néanmoins orienter obligatoirement 20 % vers des supports à faible risque au moins dix ans avant la retraite, puis, progressivement, la majorité du capital (70 % minimum) au moins deux ans avant l'échéance.

Enfin, pour se mesurer au mastodonte de l'épargne, l'assurance-vie, qui rassemble plus de 1.700 milliards d'encours, le législateur a pensé à inclure, en matière de transmission, une clause bénéficiaire au PER, similaire à celle de sa consœur.

En cas de décès du titulaire avant 70 ans, chaque bénéficiaire désigné peut ainsi profiter d'un abattement de 152.500 € ou de 30.500 € à partager s'il meurt après 70 ans, un moindre mal.

## NOTRE CONSEIL

Le PERin est sans conteste une bonne solution retraite pour les professions libérales ou les salariés qui connaissent une forte hausse de leur rémunération sur quelques années. Mais l'offre continue à s'étoffer : attendre encore un peu devrait permettre de mieux comparer les produits.

@RemyDemichelis

1 2 3 4

Sommaire